

Séance du conseil communal de Vevey, 22 avril 2010

Interpellation

Le principe du carreau cassé

Le 30 août 2007, Pascal Nicollier déposait une motion intitulée « Vevey, ville propre ». Il y faisait état du spectacle de désolation qu'offraient les jardins à ce que l'on pourrait appeler « les lendemains d'hier », et y proposait une campagne de sensibilisation pour que notre ville ne devienne pas une poubelle. Il proposait également de sanctionner les vandales sans respect pour les lieux publics.

La Municipalité exprima alors sa satisfaction que de tels problèmes soient soulevés. La commission en charge de discuter la motion estima, à l'unanimité, que des actions devaient être entreprises. Décision qui a été suivie à l'unanimité moins trois absentions au sein de notre organe délibérant.

Voilà pour les belles paroles. Quant aux faits, ils sont parlants, ou plutôt voyants. Les promeneurs du dimanche matin ont pu observer des spectacles pitoyables tant au Jardin du Rivage qu'au jardin Doret. Les débris jonchent le sol, papiers, canettes de bière, verres cassés, etc.

La ville de Vevey n'est certes pas restée inactive. Nos employés de la voirie s'activent très tôt pour ôter à la vue des âmes sensibles ces spectacles de désolation. Mais est-ce vraiment judicieux d'effacer les traces du délit au lieu du délit lui-même ?

Un vieil adage me paraît adapté à la situation : il vaut mieux prévenir que guérir. Prévenir pour économiser nos gens à la voirie, qui doivent en avoir par-dessus la tête de gommer les dégâts de jeunes irrespectueux. Prévenir pour que le phénomène ne prenne pas de l'ampleur.

Et surtout prévenir pour que les jeunes qui agissent avec aussi peu de conscience civique apprennent à l'heure des petits délits, et pas à celle des grands, qu'une vie en communauté exige de suivre certaines règles.

New York est devenue une ville très sûre en quelques années, parce qu'on y a appliqué le principe du carreau cassé. A savoir qu'un délit mineur est sévèrement puni pour refroidir tout enthousiasme à tenter des actions plus osées et plus graves.

A observer les dealers qui rondent en ces lieux, à écouter les déclarations d'un éducateur de rue veveysan à propos des jeunes en rupture, il n'est pas alarmiste de craindre que les petits délits dégénèrent en graves incidents.

La Municipalité a répondu à la motion vieille de bientôt trois ans par un communiqué de presse daté du 21 janvier 2010. Lequel annonce la future mise en œuvre d'un groupe de travail. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Municipalité ne travaille pas dans l'urgence. Ne pourrait-elle pas mettre en œuvre une réelle politique de prévention, en accord avec les forces de police, avant que les températures douces n'encouragent à user et malheureusement abuser des jardins publics veveysans ?

Fabienne Despot



Vevey, le 22.04.10

Réponse écrit demandée.